

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Puy-en-Velay, le 12 septembre 2024

### **Nombreux symptômes digestifs parmi les habitants de Saint-Didier-en-Velay et La Séauve-sur-Semène (Haute-Loire)**

Résultats des investigations menées par Santé publique France en lien avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la préfecture de la Haute-Loire.

Plusieurs cas de symptômes digestifs parmi les habitants de Saint-Didier-en-Velay et de La Séauve-sur-Semène ont été signalés par des professionnels de santé à la préfecture de la Haute-Loire et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes dans la journée du lundi 2 septembre 2024. Afin de mieux connaître l'ampleur de cette épidémie et d'en rechercher la cause, Santé publique France, en lien avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et la préfecture de la Haute-Loire ont réalisé une enquête en ligne auprès des habitants de ces deux communes.

L'enquête en ligne a été diffusée par des relais locaux dès le mardi 3 septembre et était accessible jusqu'au mardi 10 septembre. Toute personne domiciliée à Saint-Didier en Velay ou à La Séauve-sur-Semène (malade ou non malade) était invitée à répondre au questionnaire.

#### **Une enquête en ligne qui a permis de recueillir plus de 900 réponses**

L'enquête en ligne a permis de recueillir plus de 900 réponses. L'analyse des questionnaires complétés par les personnes domiciliées à Saint-Didier en Velay ou à La Séauve-sur-Semène montre un nombre élevé de personnes (656 soit 13 % des habitants des deux communes) déclarant des symptômes caractéristiques de gastro-entérite (douleurs abdominales, nausées, diarrhées, vomissements et de la fièvre pour une partie d'entre eux) la plupart du temps avec une résolution sous 24 heures.

Les symptômes sont survenus principalement au cours du dernier week-end d'août (samedi 31 août et dimanche 1er septembre).

#### **Des résultats en faveur d'une hypothèse d'une contamination ponctuelle du réseau d'eau, aujourd'hui conforme**

Le questionnaire interrogeait sur la consommation d'eau du robinet pour la boisson.

Il ressort que les personnes déclarant consommer de l'eau du robinet pour la boisson (parfois ou exclusivement) avaient un risque plus élevé d'être malades que les personnes déclarant ne pas boire l'eau du robinet.

Par ailleurs, 191 personnes (dont 145 malades) ont déclaré avoir perçu un problème de qualité de l'eau distribuée (couleur, goût ou odeur anormaux) courant du mois d'août et la plupart la dernière semaine du mois d'août.

#### **Contacts presse**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Préfecture de la Haute-Loire : 04 71 09 91 04 - [pref-communication@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-loire.gouv.fr)

**Le nombre important de personnes malades ayant pour seule exposition la consommation de l'eau distribuée dans les communes de Saint-Didier en Velay et La Séauve-sur-Semène oriente vers l'hypothèse d'une contamination du réseau d'eau de ces deux communes.**

La répartition des cas sur l'ensemble du territoire de ces deux communes renforcent cette hypothèse.

La diminution rapide du nombre de cas à partir du lundi 2 septembre oriente vers une contamination probablement ponctuelle survenue dans les derniers jours du mois d'août.

Des investigations sont en cours par les services de l'État pour identifier la cause de cette pollution et pour prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir une éventuelle réitération.

### **Une eau du robinet conforme selon les derniers résultats d'analyse et une recherche de l'origine de la contamination.**

L'ensemble des analyses réalisées par l'exploitant sur le réseau d'eau du robinet montre, à ce jour, des résultats conformes. **Aussi, l'eau peut être consommée en toute sécurité.**

Parallèlement, des analyses biologiques sont en cours et devraient permettre d'identifier le ou les germes à l'origine de cette épidémie.

### **Pour limiter la transmission de la maladie, l'ARS recommande de respecter certaines règles d'hygiène**

Qu'ils soient d'origine virale ou bactérienne, il est probable que les germes en cause puissent occasionner des cas secondaires de gastro-entérite par transmission interhumaine.

Ainsi, l'ARS recommande de respecter les mesures d'hygiène suivantes :

- Les personnes malades doivent éviter les activités collectives et la fréquentation des espaces communs tant qu'elles présentent des signes de gastro-entérites.
- Les personnes malades et leur entourage doivent avoir une hygiène individuelle rigoureuse :
  - Lavage systématique des mains à l'eau et au savon après passage aux toilettes, avant la préparation de repas, avant de manger. Séchage des mains avec des papiers essuie-mains à usage unique.
  - Élimination des papiers essuie-mains dans une poubelle avec couvercle.
  - Pour l'hygiène des mains, il est possible d'utiliser une solution hydro-alcoolique. Toutefois, en cas de saillure visible sur les mains, ces solutions perdent de leur efficacité et leur utilisation doit être précédée d'un lavage à l'eau et au savon.
- En outre, il convient de :
  - Proscrire le partage des gourdes ou des verres.
  - Individualiser les affaires de toilettes (brosse à dents, serviettes, gants...).

\*

Les services de l'État (préfecture, DDT et ARS) continuent d'être très vigilants sur la situation, en lien avec les maires concernés et la communauté de communes Loire Semène.

Par ailleurs, la communauté de communes Loire Semène a signé un accord de résilience avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

À ce titre, un projet d'interconnexion est en cours avec la station de potabilisation de Lherbret pour renforcer encore l'approvisionnement en eau destinée à la consommation, sous un délai de six mois environ.

#### **Contacts presse**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Préfecture de la Haute-Loire : 04 71 09 91 04 - [pref-communication@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-loire.gouv.fr)